MEDIAPART

FRANCE

Affaire « Jean Pormanove » : ceux qui n’ont rien fait

Interrogée par Mediapart dès 2024 sur les violences commises sur une chaîne de streaming, la ministre déléguée au numérique n’avait pas répondu. Après le décès survenu en direct, elle dénonce « une horreur absolue ». L’enquête ouverte par la justice en décembre n’a pas non plus empêché les livestreams de continuer.

Mathilde Goanec, **Cécile Hautefeuille** et **Youmni Kezzouf**

19 août 2025 à 20h46

Au lendemain de la mort du streamer « Jean Pormanove » en direct, l’affaire prend une tournure politique. La ministre déléguée au numérique, Clara Chappaz, a ainsi dénoncé sur X une *« horreur absolue »*, alors que le parquet de Nice a annoncé ouvrir une enquête et fait une demande d’autopsie pour le corps de Raphaël Graven, son nom de naissance. La ministre précise également avoir fait un signalement sur le portail Pharos, dédié aux contenus illicites, et avoir saisi l’autorité de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

Cette diligence aurait pu arriver plus tôt.

Sollicitée par nos soins, la ministre n’avait pas réagi, fin 2024, lorsque Mediapart dévoilait un véritable business de la maltraitance, ayant cours sur la plateforme Kick France. À l’heure où nous publions ces lignes, mardi 19 août au soir, elle n’a toujours pas répondu à nos questions.

Raphaël Graven, à longueur de *livestream*, subissait pourtant depuis des mois diverses brimades, violences et humiliations de la part de deux autres hommes, connus sous les pseudos de « Safine » et « Naruto ». Tout comme « Coudoux », un homme handicapé sous curatelle, régulièrement frappé ou frappant à son tour « JP ». Derrière leur écran, les spectateurs et spectatrices (*viewers*) en redemandent, se réjouissant ou s'apitoyant sur le sort des deux hommes tout en finançant ce spectacle par des dons.

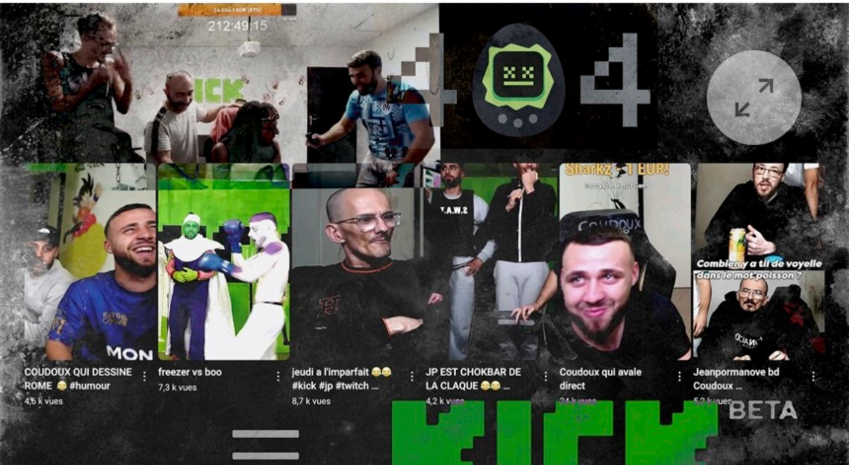
212:49:15
404
Sharkz - 1 EUR!
COUDOUX QUI DESSINE ROME 😂 #humour
4,6 k vues
freezer vs boo
7,3 k vues
jeudi a l'imparfait 😂😂 #kick #jp #twitch ...
8,7 k vues
JP EST CHOKBAR DE LA CLAQUE 😂😂 ...
4,2 k vues
Coudoux qui avale direct
Jeanpormanove bd Coudoux ...
Combien y a til de voyelle dans le mot poisson ?
KICK
BETA

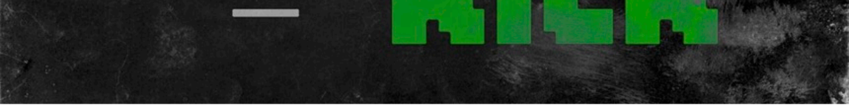

Captures d’écran de la chaîne de streaming Le Lokal TV sur la plateforme Kick. © Photomontage Mediapart

Quelles que soient les conclusions de la justice sur les causes de la mort de Raphaël Graven, une question se pose déjà aux autorités publiques : comment est il possible qu’après nos révélations, l’ouverture d’une enquête judiciaire et la reprise des lives de la chaîne, il ne se soit rien passé ?

« *C’est trop tard, maintenant !* », réagit la Ligue des droits de l’homme (LDH), qui avait elle-même saisi l’Arcom dès le mois de février en dénonçant « *la modération laxiste de Kick* » et « *de véritables violences pouvant correspondre à des qualifications pénales* ».

Une saisine restée « *sans aucune réponse* », regrette Nathalie Tehio, présidente de la LDH, jointe par Mediapart. « *C’était inquiétant car il nous semblait que c’était extrêmement grave* *comme affaire »*, poursuit-elle, estimant que seule l'Arcom avait les moyens d'agir. *« Ils auraient pu intervenir sur le fait même de diffuser. Mais visiblement, ils n'ont rien fait »*, soupire-t-elle.

Sollicitée, l'Arcom ne nous a pas précisé quelles suites avaient été données à cette saisie de la LDH. Elle indique seulement avoir *« pris connaissance du décès de Raphaël Graven »* et affirme s'être dans le passé *« rapprochée de l'Office anticybercriminalité (Ofac) afin de vérifier si celui-ci a, par le passé, demandé le retrait de contenus sur Kick.com »*. L'autorité de régulation confirme s'en être remise à l'échelon européen, et avoue ainsi son impuissance à réguler la plateforme depuis le territoire national.

En France, une enquête préliminaire a été ouverte le 16 décembre par le parquet de Nice, sous les trois chefs d'accusation suivants, contre les deux streamers Safine et Naruto : *« Provocation publique par un moyen de communication au* *public par voie électronique à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur handicap, violences volontaires en réunion sur personnes vulnérables* [...] *et diffusion d'enregistrements d'images relatives à la commission d'infractions d'atteintes volontaires à l'intégrité de la personne. »*

→ **À LIRE AUSSI**

« Bataille de Cotoreps » : sur la plateforme Kick, des humiliations et violences en direct pour des cartons d'audience

15 décembre 2024

Kick, « far-west » de la vidéo où règne le laisser-faire

15 décembre 2024

Les deux hommes ont été placés en garde à vue le 8 janvier, puis relâchés. Cette enquête judiciaire, antérieure à la mort de Raphaël Graven, est toujours en cours. Le parquet de Nice n'a pas répondu à nos questions sur les moyens mis en place, depuis l'ouverture de cette enquête préliminaire il y a huit mois, pour contenir la diffusion et la production de ces contenus.

Kick France, quant à elle, n'avait jamais répondu à nos multiples demandes d'interview à l'issue de notre première enquête, se contenant de propos très généraux. Après la mort de Jean Pormanove, l'entreprise nous a adressé rapidement ces quelques lignes, disant être *« profondément attristé[e] par la perte de Jean Pormanove »* et concluant : *« Nous examinons actuellement les circonstances de manière urgente et collaborons avec les parties prenantes concernées afin d'enquêter sur la situation. Les directives communautaires de Kick sont conçues pour protéger les créateurs, et nous restons déterminés à respecter ces normes sur l'ensemble de notre plateforme. »*

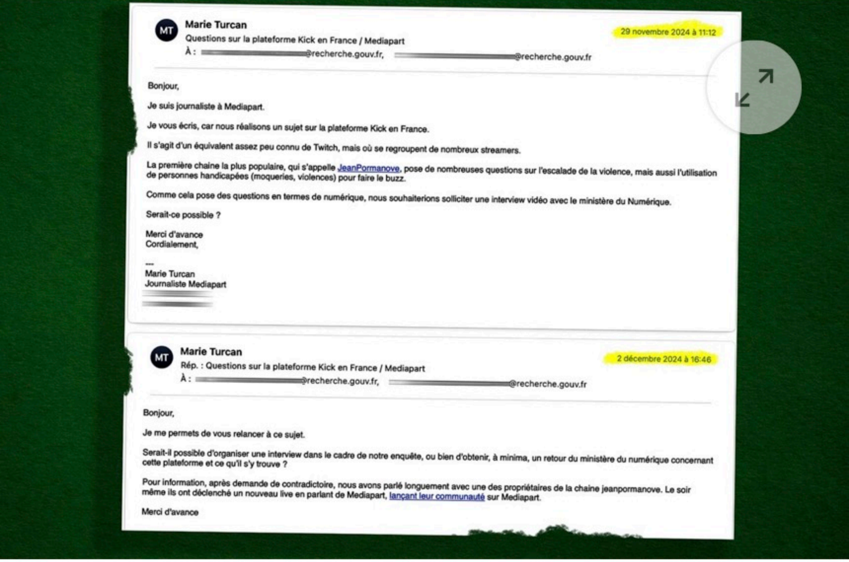

Marie Turcan
Questions sur la plateforme Kick en France / Mediapart
À : [redacted]@recherche.gouv.fr, [redacted]@recherche.gouv.fr

29 novembre 2024 à 11:12

Bonjour,

Je suis journaliste à Mediapart.

Je vous écris, car nous réalisons un sujet sur la plateforme Kick en France.

Il s'agit d'un équivalent assez peu connu de Twitch, mais où se regroupent de nombreux streamers.

La première chaine la plus populaire, qui s'appelle JeanPormanove, pose de nombreuses questions sur l'escalade de la violence, mais aussi l'utilisation de personnes handicapées (moqueries, violences) pour faire le buzz.

Comme cela pose des questions en termes de numérique, nous souhaiterions solliciter une interview vidéo avec le ministère du Numérique.

Serait-ce possible ?

Merci d'avance
Cordialement,

Marie Turcan
Journaliste Mediapart
[redacted]

Marie Turcan
Rép. : Questions sur la plateforme Kick en France / Mediapart
À : [redacted]@recherche.gouv.fr, [redacted]@recherche.gouv.fr

2 décembre 2024 à 16:46

Bonjour,

Je me permets de vous relancer à ce sujet.

Serait-il possible d'organiser une interview dans le cadre de notre enquête, ou bien d'obtenir, à minima, un retour du ministère du numérique concernant cette plateforme et ce qu'il s'y trouve ?

Pour information, après demande de contradictoire, nous avons parlé longuement avec une des propriétaires de la chaine jeanpormanove. Le soir même ils ont déclenché un nouveau live en parlant de Mediapart, lançant leur communauté sur Mediapart.

Merci d'avance

Demandes d'entretien adressées par Mediapart au ministère du numérique, décembre 2024. © Document Mediapart

Après notre enquête mi-décembre, Kick avait banni pour une semaine la chaîne incriminée. Sous la menace d'une procédure judiciaire, son matériel informatique saisi par la justice, l'équipe de streamers s'était envolée quelque temps sur l'île de Malte, pour produire et diffuser du contenu sur une autre plateforme, avant de rapidement revenir en France… et sur Kick. Et la chaîne est très vite retournée à sa ligne éditoriale initiale : l’humiliation.

La possible mort de « JP » déjà évoquée sur la chaîne

La mort du streamer Jean Pormanove en plein direct était d’ailleurs un « sujet » régulièrement discuté par les streamers eux-mêmes, qui se questionnaient sur leur responsabilité en cas de décès de leur souffre-douleur. *« Les gens, ils vont s’en prendre à nous »*, lance ainsi Naruto dans une vidéo datée du 26 juillet 2025, au cours d’un échange surréaliste avec son acolyte Safine.

« Imagine, on est en train de rigoler et tout et…, avance ce dernier.

— *Il clamse*, répond Naruto.

— *En plein live, on est morts. »*

Les deux streamers demandent alors à Jean

Pormanove, et à deux autres participants au direct, dont Coudoux, de déclarer, face caméra, que s'ils meurent « *en live* », ce sera de leur entière responsabilité. Tous s'exécutent, dont JP, qui se montre dans un premier temps réticent. « *S'il m'arrive quelque chose en live… bon… c'est mon entière responsabilité… Mais pas maintenant* », lâche celui qui avait précisé, quelques instants plus tôt : « *J'ai pas envie de crever.* »

Mediapart a pu consulter plusieurs centaines d'extraits vidéo de la chaîne au cours du seul mois d'août 2025. Les membres du local se sont lancés dans un marathon de plusieurs jours de direct, ponctué de nombreux gages dont les victimes étaient souvent les mêmes. On y voit chaque jour Raphaël Graven se faire frapper et humilier à de très nombreuses reprises, tout comme Coudoux, par d'autres membres du local hilares. Les streamers organisent aussi fréquemment des concours où

Coudoux et Jean Pormanove doivent se frapper.

LOKAL
KICK
LELOKALTV
KICK.COM/
JEANPORMANOVE
KICK
KICK.COM/
JEANPORMANOVE

Captures d'écran de « Jean Pormanove » avec « Safine » et « Naruto » lors d'un live sur la chaîne de streaming Le Lokal TV. © Photomontage Mediapart

Le 10 août, Coudoux et Jean Pormanove sont filmés travestis dans la rue portant des pancartes « *pipe gratis* » et « *Fellation et gorge profonde* ». Le lendemain, Jean Pormanove est montré en train de nettoyer les déjections d'un des membres du local dans les toilettes. Quelques jours plus tard, il est de nouveau filmé, dans la rue, avec une pancarte *« JP t'es moche, donner 1 euro »*. L'un de ceux qui tournent les images lui demande : *« Alors, ça fait quoi d'être SDF ? »*

Lundi soir, dans un post sur Instagram officialisant la mort de Raphaël Graven, Naruto dit avoir *« toujours redouté le jour [où il écrirait] ces mots »* et demande à ses followers de *« respecter [la] mémoire »* du défunt en ne diffusant pas la vidéo *« de son dernier souffle dans son sommeil »*. Il a depuis passé ses comptes sur les réseaux sociaux en privé et se dit victime de cyberharcèlement.

Dans un communiqué, son avocat annonce le dépôt d'une plainte dans les prochains jours *« auprès du pôle de lutte contre la haine en ligne du parquet de Paris »*, dénonçant des comportements constituant des infractions pénales *« en plus de leur immoralité »*, alors que son client *« traverse une période de deuil »*. Sollicité par Mediapart, le conseil de Naruto n’a pas donné suite.

Un contrôle difficile

Qui pour contrôler ce type de contenus, surtout quand ils sont diffusés pendant des mois, des heures durant, occasionnant des centaines de milliers de vues, en direct et en replay sur les réseaux sociaux, consultés également par un public mineur ? La question, à la lumière du drame qui s’est produit devant les caméras, semble vertigineuse. Et elle l’est, à plus d’un titre.

Le régime juridique qui encadre la responsabilité des hébergeurs de contenus, comme Kick, est issu de la loi pour la confiance dans l’économie numérique de 2004. L’hébergeur est depuis dans l’obligation de modérer, voire de bannir un contenu contraire à la loi qui lui aurait été signalé. Cette modération, qui doit se faire *a posteriori*, *« dans un délai raisonnable »*, a été pensée pour éviter qu’Internet ne devienne le lieu de toutes les censures.

Plusieurs tentatives de l'exécutif ont eu lieu depuis pour pousser les contours de ce cadre, avec plus ou moins de succès. Un autre texte, adopté en 2024, donne une latitude plus grande à l'administration pour censurer directement des contenus problématiques qui pourraient relever du terrorisme, de la pédopornographie, ou relatifs à de la torture ou à des actes de barbarie. De nombreuses associations, dont La Quadrature du Net, ont cependant critiqué ces dispositions, qui font fi du juge judiciaire et font donc peser un gros risque d'affaiblissement des libertés fondamentales.

« Nous ne sommes pas contre le fait de fermer des sites diffusant des contenus problématiques, c'est même souhaitable, si c'est l'autorité judiciaire qui s'en charge, rappelle Bastien Le Querrec, de La Quadrature du Net. *Dans le cas de Kick, la responsabilité pénale d'une plateforme peut*

être engagée : si un service en ligne est conçu pour laisser proliférer certains contenus illicites, le droit pénal permet déjà de sanctionner. »

Et de citer l'exemple de Coco, site de discussion connu pour son absence de modération et de contrôle et décrit par plusieurs associations comme « *un repère de prédateurs* » sexuels, fermé en juin 2024 par la justice française à l'issue d'une procédure pénale. « *Mais ça nécessite des enquêtes de fond, plus de moyens peut-être pour aller vite et des magistrats et des policiers mieux formés à ces questions. Mais le temps de la justice n'est pas celui d'Internet et de la viralité, ce qui est difficile à entendre pour les victimes.* »

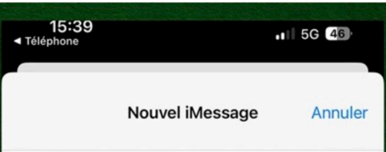

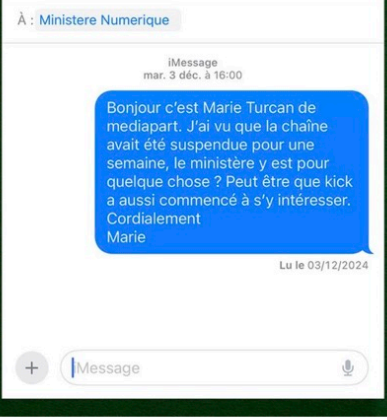

À : Ministere Numerique

iMessage
mar. 3 déc. à 16:00

Bonjour c’est Marie Turcan de mediapart. J’ai vu que la chaîne avait été suspendue pour une semaine, le ministère y est pour quelque chose ? Peut être que kick a aussi commencé à s’y intéresser.
Cordialement
Marie

Lu le 03/12/2024

Demandes d'entretien adressées par Mediapart au ministère du numérique, décembre 2024. © Document Mediapart

Quant à la question de la « dignité humaine », principe du droit consacré depuis l’arrêt du Conseil d’État devenu célèbre et rendu en 1995 en faveur de deux communes ayant interdit le lancer de petites personnes, difficile de savoir s’il aurait pu et dû être invoqué en l’espèce par les représentants de l’État. Interrogé sur ce point et sur les actions qu’elle a pu entreprendre depuis janvier et nos révélations, la préfecture des Alpes-Maritimes ne nous a pas répondu.

Des remords… tardifs

Quant à la responsabilité de ceux et celles qui regardent, elle agite directement la communauté, jusqu'ici très soudée, autour de la chaîne montée par Naruto et Safine. Une communauté qui avait jusqu'à présent, et parfois violemment, attaqué les détracteurs. Ainsi, quelques semaines avant la publication de notre enquête en 2024, des fans de la chaîne – informés de la publication imminente de l'article – avaient assailli de messages et menacé la rédaction de Mediapart. Après sa publication, notre enquête a été disséquée, moquée et remise en cause à de multiples reprises et jusque récemment, devenant partie intégrante du *livestream* et des différents canaux de discussion qui lui sont dédiés.

Mardi, sur le forum Discord des spectateurs de la chaîne Jean Pormanove, les viewers ont oscillé toute la journée de mardi entre messages de condoléances et débats sur la responsabilité des autres membres du collectif, ainsi que sur la leur. Individuellement, certains tentent de faire amende honorable… et de se dédouaner.

Sylvain* (prénom d'emprunt), *viewer* qui vit dans le nord de la France, a connu le personnage de Jean Pormanove en 2019, d'abord sur YouTube. Il l'a suivi sur Twitch, puis sur Kick. « *Là j'ai moins regardé, mais quand ils ont commencé les défis récents, les coto-challenges* [*coto* pour Cotorep – ndlr], *je voulais y être, pas pour faire des dons mais parce que ça me divertissait.* » Au point d'y passer deux ou trois heures par jour, ces derniers temps, jusqu'au décès et à la coupure brutale du canal. « *On a laissé les choses aller trop loin et je me sens coupable d'avoir assisté à ça* », assure le jeune homme.

Un autre, qui se définit comme un « *viewer de l'ombre* », insiste auprès de Mediapart : il aimait « *JP* » presque comme « *un frère* », et aurait voulu « *traverser l'écran pour le* *sortir de là* », conscient de « *l’emprise et de la manipulation* » exercées sur l’homme de 46 ans. Mais il est resté de l’autre côté de son ordinateur, guettant avec gourmandise ces moments où Raphaël Graven *alias* Jean Pormanove se rebellait, « *pétait les plombs* » : « *C’est là que je le trouvais le plus marrant.* »

Mathilde Goanec, **Cécile Hautefeuille** et **Youmni Kezzouf**

---

99 commentaires